

LES VENTES DE COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 1951

dans les forêts soumises au régime forestier

Indice bibliographique : F 35

Les adjudications de coupes de bois de l'exercice 1951 se sont déroulées aux lieux et aux dates habituels suivant le traditionnel mode de vente au rabais remis en vigueur depuis 1946.

Les conditions générales, identiques à celles de l'exercice précédent, traduisent la liberté totale du marché des bois sur pied.

Nous verrons, dans les pages suivantes, les caractéristiques de ces ventes. Les tableaux annexés donnent, par département et par essence, le cube des bois vendus, les prix unitaires et les pourcentages de hausse par rapport aux prix de 1950.

I. — Coupes invendues

Le tableau ci-après résume pour la France (les trois départements d'Alsace et de Lorraine exceptés), l'importance des invendus par rapport aux coupes mises en vente suivant leur nature (coupes par contenance ou par volume) et les catégories de propriétaires (forêts domaniales ou communales).

Nombre d'ha (Coupes par contenance)				Nombre de m ³ (Coupes par volume)			
	Mis en vente (ha)	Invendus (ha)		Mis en vente (m ³)	Invendus m ³)		
D	17.892	1.324	7 %	1.463.606	25.862	2 %	
C	17.167	3.557	21 %	1.159.450	39.336	3 %	
	35.059	4.881		2623.056	65.198		
Totaux correspondants :							
1950	40.236	8.974		2.256.242	228.523		
1938	46.868	14.722		2.838.052	582.731		

La proportion moyenne des invendus ressort à 14 % pour les coupes par contenance et à 2,5 % pour les coupes par volume, chiffres records encore jamais atteints.

En effet, au cours des années précédentes, les chiffres correspondants étaient respectivement :

1938	1941	1946	1947	1948	1949	1950
—	—	—	—	—	—	—
31 %	26 %	38 %	24 %	18 %	25 %	22 %
20 %	19 %	12 %	21 %	12 %	22 %	10 %

Ces résultats traduisent la concurrence exceptionnellement vive que se sont livrée les exploitants au cours de ces ventes.

Cette première impression sera amplement confirmée lors de l'étude des prix pratiqués.

Examinons maintenant la localisation des coupes invendues.

COUPES PAR VOLUME

Les départements pour lesquels la mévente des COUPES DOMANIALES est supérieure ou égale à 10 % se réduisent à trois, groupant 46 % du volume non adjudgé.

	Invendus	Mis en vente	%
	—	—	—
1 Basses-Alpes	5.240 m ³	7.070 m ³	74 %
2 Hérault	5.405 m ³	8.728 m ³	62 %
3 Corse	1.240 m ³	9.903 m ³	13 %

Soulignons, tout d'abord, que ces pourcentages sont calculés par rapport à des volumes offerts *très faibles*. Le chiffre enregistré dans les Basses-Alpes correspond à un seul invendu portant sur une coupe d'éclaircie de série domaniale, à bois de feu dominant, disséminé sur une large surface.

La proportion anormale de coupes invendues dans l'Hérault est due à la mévente de plus en plus accentuée du bois de chauffage, hêtre, et à la pénurie de la main-d'œuvre. Les invendus constatés en Corse correspondent aux coupes d'exploitation difficile à bois de feu dominant.

Rappelons que la proportion des invendus en 1950 était, dans ce département, de 65 %.

*
**

En matière de COUPES COMMUNALES, les départements où l'on enregistre une mévente supérieure ou égale à 10 % se réduisent à 4, groupant également 46 % du volume non adjudgé.

	Invendus	Mis en vente	%
	—	—	—
1 Hautes-Alpes	7.457 m ³	30.158 m ³	25 %
2 Corse	6.583 m ³	35.173 m ³	19 %
3 Pyrénées-Orientales	1.340 m ³	7.800 m ³	17 %
4 Puy-de-Dôme	2.850 m ³	29.400 m ³	10 %

Dans ces quatre départements, la mévente porte sur des coupes de vidange difficile, aux bois médiocres (chauffage dominant) ou tarés.

Citons, pour mémoire, l'incidence des prix de retraits exigés par les Maires, ce facteur n'ayant joué que dans des cas exceptionnels en raison de la hausse considérable enregistrée.

La comparaison des deux tableaux ci-dessus montre que la mévente a dépassé 20 % du volume offert dans trois départements seulement, alors qu'une mévente analogue avait été enregistrée dans cinq départements en 1950 et dans onze départements en 1949.

II. — Importance des ventes

Le tableau ci-après fait connaître, par catégorie d'essence, le nombre de mètres cubes de bois d'œuvre adjugés en 1948, 1949, 1950 et 1951 au cours des grandes ventes d'automne.

Essences	Années		
	1949	1950	1951
—	—	—	—
Chêne	539.999	610.363	679.481
Hêtre	273.244	300.116	378.591
Feuillus divers	70.751	72.988	69.261
Sapin	446.822	499.785	534.135
Epicéa	186.914	226.540	244.613
Pin	170.407	447.716	367.693
Résineux divers	14.805	34.404	4.907
TOTAUX	1.702.942	2.191.912	2.278.681

Ce total comprend à la fois le nombre de mètres cubes précédemment annoncé par les coupes par volume et les coupes de bois d'œuvre susceptibles d'être produits par les coupes par contenance.

Le volume adjugé en 1951 se répartit comme suit entre feuillus et résineux, pour chaque catégorie de propriétaires :

Feuillus:

Forêts domaniales	723.087	
Forêts communales	404.246	
		1.127.333
		1.127.333

Résineux:

Forêts domaniales	493.389	
Forêts communales	657.959	
		1.151.348
		1.151.348
		2.278.681

Le volume vendu cette année a donc été supérieur de 86.769 m³ à celui de l'année dernière, ce qui représente un accroissement de 4 %.

Ce volume excédentaire se répartit comme suit, entre feuillus et résineux :

86.769 m ³	}	feuillus	143.866 m ³ en sus
		résineux	57.097 m ³ en moins

L'accroissement du volume des feuillus par rapport à 1950 (14 %) peut être imputé à l'application de récentes instructions relatives aux coupes de rénovation, avec blocage de possibilités.

En ce qui concerne les résineux, la faible réduction de volume constatée (5 %) porte uniquement sur l'essence pin. Ce résultat était prévisible puisque nous avons vu que le volume offert en 1950 était anormalement élevé pour cette essence, grâce à l'appoint des coupes de résineux sains dont la vente avait été différée en 1949.

On retombe en fait sur un volume comparable à celui d'une année normale.

Il convient de souligner que le principe de la priorité absolue réservée avant guerre au mode de vente par adjudications générales comporte, aujourd'hui, quelques assouplissements destinés à permettre un meilleur approvisionnement de certains secteurs d'utilisation prioritaires (mines, papeteries). De ce fait, les volumes globaux adjugés semblent traduire une légère baisse de production par rapport à 1938: 2.280.000 m³ grume en 1951 contre 2.500.000 m³ grume, chiffre moyen des grandes ventes d'automne.

La réalité est toute différente. On peut s'en rendre compte aisément en comparant les cubes totaux réalisés dans les forêts soumises en m³ bois d'œuvre au cours des années 1938 et 1950:

4.060.128 m³ bois d'œuvre en 1936 contre

5.222.000 m³ bois d'œuvre en 1950, soit un accroissement de production de 28 %.

Les chiffres de 1951, non encore connus, seront certainement comparables à ceux de 1950.

III. — Prix moyens de bois sur pied

La comparaison des prix des essences dans les départements qui en sont les plus gros producteurs, conduit aux prix moyens suivants :

CHÊNE

1 ^{re} catégorie:	1,60 m de tour et au-dessus, prix moyen ..	9.480 fr.
	hausse par rapport à 1950	53 %
2 ^e catégorie:	1,20 m à 1,60 m de tour, prix moyen ..	4.870 fr.
	hausse par rapport à 1950	54 %
3 ^e catégorie:	0,60 m à 1,20 m de tour, prix moyen ..	2.670 fr.
	hausse par rapport à 1950	52 %
Moyenne d'ensemble		5.670 fr.
	hausse par rapport à 1950	52 %

La hausse apparaît forte et soutenue. Elle est sensiblement constante pour les trois catégories.

L'ouverture de l'éventail des prix en fonction de la qualité, enregistrée en 1950, est confirmée.

Si maintenant on compare ces prix moyens unitaires avec ceux de 1913, 1938, 1949 et 1950, on obtient les résultats suivants :

	Prix moyen du m ³					Indices				
	1913	1938	1949	1950	1951	1913	1938	1949	1950	1951 (1)
1 ^{re} catégorie:	50	222	5.100	6.214	9.480	1	4,4	102	124	190
2 ^e catégorie:	34	121	2.840	3.168	4.870	1	3,6	84	93	143
3 ^e catégorie:	21	61	1.545	1.757	2.760	1	2,9	74	84	127

Il convient de signaler que le chêne de qualité tranchage a été incorporé à la première catégorie dans les chiffres qui précèdent, car il n'est représenté que dans un très petit nombre de départements. Il mérite cependant une rubrique spéciale en raison de ses multiples

(1) Coefficients de réévaluation 1913-1951 = 194,4. (Décret n° 52.165 du 18 février 1952. - J. O. des 18-19 février 1952, p. 2050).

applications et de la réputation mondiale qui demeure attachée aux forêts domaniales susceptibles de le produire.

Cette qualité se rencontre dans certaines stations de futaie des départements *de l'Allier, de la Sarthe, du Loir-et-Cher et de la Nièvre.*

— Dans *l'Allier*, le prix moyen pour la qualité tranchage ressort à 50.000 fr. le mètre cube, soit une hausse de 25 % par rapport à 1950. Signalons que la qualité offerte était beaucoup moins belle que celle de 1950.

— Les coupes vendues dans le *Loir-et-Cher* renferment une proportion appréciable de bois de tranche dont le prix moyen ressort à 40.000 fr. le mètre cube, ce qui traduit une hausse de 60 % par rapport à 1950.

— Dans le département de *la Sarthe*, le tranchage mis en vente (750 m³ en forêt domaniale de Bercé) accuse des prix au mètre cube compris entre 30 et 100.000 francs en hausse de 60 à 100 % par rapport à 1950. Précisons, pour corriger cette impression de hausse considérable, que la qualité des lots était très supérieure à celle de l'année précédente.

Signalons enfin, pour mémoire, la hausse de 50 % enregistrée dans le département du Maine-et-Loire sur les billes de placage vendues 24.000 francs le mètre cube.

HÊTRE

Le prix moyen du mètre cube peut être évalué à 5.170 fr. pour la première catégorie (1,60 m de tour et au-dessus) et à 2.750 fr. pour la deuxième catégorie (1,20 m à 1,60 m), soit une hausse moyenne de 64 % nettement plus forte que celle du chêne.

Le calcul des indices par rapport à 1913 donne :

Prix moyen du m ³					Indices				
1 ^{re} et 2 ^e catégories réunies:									
1913	1938	1949	1950	1951	1913	1938	1949	1950	1951
25,5	85	2,035	2,415	3,960	1	3,3	80	95	155

En comparant les prix du chêne et du hêtre (catégories supérieures à 1,10 m de tour), on obtient :

	1913	1938	1949	1950	1951
Chêne	1	4	93	112	171
Hêtre	1	3,3	80	95	155
Rapport : chêne/hêtre	1	1,2	1,16	1,18	1,1

Le rapport des prix reste donc très voisin de celui de 1913 considéré comme base de référence. Le léger écart constaté en 1950 tend à s'atténuer cette année. Ce résultat était prévisible, puisque nous avons vu que la hausse moyenne enregistrée sur le hêtre dépasse celle du chêne.

Citons, à titre d'exemple, les cours pratiqués dans deux départements choisis parmi les plus gros producteurs: la Seine-Inférieure et les Vosges.

Seine-Inférieure:

38.780 m³ vendus en 1951 contre 27.100 m³ en 1950 (coupes presque exclusivement domaniales).

Prix moyens

1 ^{re} catégorie	8.000 fr.	Hausse	60 %
2 ^e catégorie	4.500 fr.	Hausse	45 %
3 ^e catégorie	2.000 fr.	Hausse	67 %
(traverses).			

Cette hausse très importante prend toute sa valeur, puisqu'elle se manifeste dans le département le plus gros producteur et qu'elle affecte un volume mis en vente très supérieur à celui de l'année précédente.

Vosges:

25.900 m³ vendus en 1951 contre 21.128 m³ en 1950.

Prix moyens

1 ^{re} catégorie	6.924 fr.	Hausse	58 %
2 ^e catégorie	4.537 fr.	Hausse	67 %

La hausse est en tous points comparable à celle enregistrée dans la Seine-Inférieure.

• SAPIN ET EPICÉA

Le prix moyen du mètre cube de sapin est de 5.150 fr. pour la catégorie sciage et de 3.950 fr. pour la catégorie charpente, soit une hausse par rapport à 1950 de 123 % pour la première catégorie et 136 % pour la seconde.

Par rapport à 1913, nous avons:

Prix moyen du m ³					Indices					
—					—					
<i>Catégorie sciage:</i>										
1913	1938	1949	1950	1951	1913	1938	1949	1950	1951	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21	78	1.590	2.310	5.150	.1	3,7	76	110	245	

Le prix moyen de l'épicéa, voisin de celui du sapin, ressort à 5.340 fr. pour le sciage et 3.720 fr. pour la charpente, soit une hausse par rapport à 1950 de 128 % pour le sciage et 130 % pour la charpente.

Cette hausse considérable sera confirmée sans aucune exception dans les départements les plus gros producteurs.

Citons pour le sapin les départements des Vosges, du Doubs, de l'Isère et du Jura qui rassemblent 56 % de la production avec 297.786 m³ vendus.

Vosges:

140.139 m³ vendus en 1951 contre 113.058 m³ en 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 8.657 fr., soit une hausse de 143 %
2^e catégorie: 4.872 fr., soit une hausse de 117 %

Doubs:

69.610 m³ vendus en 1951 contre 61.380 m³ en 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 7.900 fr., soit une hausse de 103 %
2^e catégorie: 5.500 fr., soit une hausse de 162 %

Isère:

49.417 m³ vendus en 1951, volume comparable à celui de 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} et 2^e catégories groupées: 5.150 fr.
soit une hausse de 145 %

Jura:

38.620 m³ vendus en 1951, volume identique à celui de 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 8.100 fr., soit une hausse de 113 %
2^e catégorie: 6.300 fr., soit une hausse de 152 %

L'épicéa est dominant dans l'Isère, les Deux Savoie et le Doubs, 154.855 m³ ont été adjugés dans ces départements, soit 63 % du volume global vendu (244.613 m³).

Isère:

Volume adjugé: 44.967 m³, comparable à celui de 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} et 2^e catégories groupées: 5.150 fr.
soit une hausse de 145 %

Savoie:

Volume adjugé: 45.620 m³ contre 41.290 m³ en 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 5.680 fr., soit une hausse de 141 %
 2^e catégorie: 4.914 fr., soit une hausse de 143 %

Haute-Savoie:

Volume adjugé: 34.418 m³ contre 39.220 m³ en 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 7.000 fr., soit une hausse de 130 %
 2^e catégorie: 5.000 fr., soit une hausse de 150 %

Doubs:

Volume adjugé: 29.850 m³, volume identique à celui de 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 9.000 fr., soit une hausse de 88 %
 2^e catégorie: 6.300 fr., soit une hausse de 152 %

PIN

Le cours moyen de cette essence n'a qu'une valeur théorique, car la qualité du bois, et partant, son prix, varient dans des proportions considérables suivant l'espèce considérée (sylvestre, maritime, laricio, pin noir, pin d'Alep) et sa station.

Mentionnons-le cependant afin de permettre la comparaison avec les années précédentes avant de procéder à une étude locale et sommaire pour les espèces principales (sylvestre et maritime).

Les prix du sciage ont varié de 1.500 fr. dans les Hautes-Pyrénées pour des coupes de pins à crochets, d'exploitation très difficile et restées invendues en 1950 à 7.500 fr. dans la Seine-Inférieure pour des coupes de pin sylvestre d'excellente qualité et situées à proximité de grosses entreprises travaillant à la reconstruction de Rouen.

Le prix moyen peut s'évaluer à 3.310 fr. pour le sciage et 2.230 fr. pour la charpente, soit une hausse de 128 % et 125 % par rapport aux prix de 1950.

Ceci correspond au fait que le marché, saturé pour cette essence en 1950 redevient normal; le volume offert accuse, par rapport à 1950, année exceptionnelle, un déficit de 80.000 m³ et redevient comparable à celui d'une année normale: 1948.

Le retard à la hausse, enregistré l'année précédente, se maintient sans s'aggraver, puisque les hausses constatées sont voisines de celles des autres essences résineuses.

Par rapport à 1913, nous avons:

Prix moyen du m ³					Indices				
Catégorie sciage:									
1913	1938	1949	1950	1951	1913	1938	1949	1950	1951
10,5	59	1.140	1.450	3.310	1	5,6	109	138	315

PIN SYLVESTRE

Il convient de l'étudier dans l'Est (Vosges et Haute-Marne), dans le Loiret et dans la région parisienne (Seine-et-Marne).

Vosges:

9.578 m³ vendus en 1951 (contre 3.992 m³ en 1950).

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 5.100 fr., soit une hausse de 146 %

2^e catégorie: 4.850 fr. soit une hausse de 162 %

Hausse comparable à celle enregistrée pour le sapin, explicable en partie par la qualité des bois offerts.

Haute-Marne:

4.270 m³ vendus en 1951 contre 3.576 m³ en 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 2.133 fr., soit une hausse de 222 %

2^e catégorie: 1.300 fr., soit une hausse de 204 %

Cette ascension verticale des cours compense les prix stationnaires enregistrés en 1950 (hausse 2 % à 8 % par rapport à 1949).

Soulignons qu'elle n'intéresse qu'un faible volume.

Loiret:

20.624 m³ vendus en 1951 contre 26.528 m³ en 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 4.800 fr., soit une hausse de 167 %

2^e catégorie: 3.500 fr., soit une hausse de 155 %

Hausse considérable. La tendance enregistrée dans ce département doit être retenue en raison du très important volume offert.

Seine-et-Marne:

Volume adjugé: 10.725 m³ contre 13.335 m³ en 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} catégorie: 5.190 fr., soit une hausse de 126 %

2^e catégorie: 1.500 fr., soit une baisse de 14 %

PIN MARITIME

L'évolution des prix doit être étudiée pour cette essence dans trois régions principales : les Landes, les Alpes-Maritimes et la Corse.

Landes:

44.505 m³ vendus en 1951 contre 191.063 m³ en 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} et 2^e catégories bloquées: 2.954 fr. le m³,
soit une hausse de 195 %

Cette hausse apparaît considérable. Il convient de rappeler que le pin maritime avait subi en 1950 dans les Landes, une baisse de 20 % par rapport à 1948 du fait de l'incertitude, à la date des adjudications, sur les possibilités d'exportation.

Gironde:

42.377 m³ vendus en 1951 contre 43.033 m³ en 1950.

Prix moyens pratiqués:

1^{re} et 2^e catégories groupées
2.564 fr., soit une hausse de 134 %

Alpes-Maritimes:

9.680 m³ vendus en 1951 contre 8.642 m³ en 1950.

Prix moyen pratiqué:

2.700 fr., soit une hausse de 221 %

Cette hausse énorme peut être attribuée à diverses raisons, parmi lesquelles on peut citer notamment les prix très bas pratiqués l'année précédente pour des coupes de qualité médiocre, et les débouchés actuels importants, grâce aux possibilités d'exportation vers l'Afrique du Nord.

Corse:

9.390 m³ vendus en 1951.

Prix moyen pratiqué:

2.500 fr. le m³, avec prix maximum de 4.000 fr.
soit une hausse de 50 % par rapport à 1950

PIN LARICIO

Essence représentée en Corse dans des coupes d'arbres d'élite, mais à vidange souvent très difficile:

21.976 m³ vendus en 1951.

Prix moyen pratiqué:

2.730 fr. le m³ avec prix maximum de 6.800 fr.,
soit une hausse de 70 %

Cette essence est particulièrement recherchée pour la production de séparateurs d'accumulateurs. Cette utilisation de mise au point récente doit permettre d'éviter les importations très onéreuses en devises, de bois exotiques en provenance des U.S.A.

BOIS DE CHAUFFAGE

Le prix moyen du bois de chauffage sur pied accuse une hausse substantielle de l'ordre de 73 % pour l'ensemble quartier-rondin.

La hausse se manifeste aussi sur la charbonnette, mais il est difficile de donner un chiffre même approximatif, car elle est encore considérée comme invendable dans de nombreuses coupes.

Cette revalorisation des prix du bois de feu peut être attribuée à la hausse des prix du charbon et aux difficultés d'approvisionnement en charbon domestique qui se sont manifestées cet automne.

BOIS DE MINE

Le prix moyen, pour l'ensemble feuillus-résineux s'établit autour de 1.100 fr. le stère, ce qui traduit une hausse de 118 % par rapport à 1950.

Le prix de base des bois de mine résineux doit être recherché dans les Landes. Il est de l'ordre de 2.000 à 2.400 fr. le stère, soit 2.400 à 2.700 fr. le mètre cube. Malgré la hausse enregistrée, les houillères ont subi cette année une concurrence très vive de la part des papeteries: les achats réalisés par les mines, aux adjudications générales apparaissent insuffisants et la baisse de leurs stocks devient inquiétante.

BOIS DE PAPETERIE

La hausse enregistrée (110 %) est légèrement inférieure à celle des bois de mine, mais elle affecte des prix notablement rajustés en 1950, ce qui conduit au prix moyen de 1.700 fr. le stère.

Comme pour les bois de mine, le régime de la liberté contrôlée des prix au stade utilisation est toujours en vigueur. Malgré cette réglementation, les prix des bois sur pied paraissent sans rapport avec les prix licites sur wagon-départ, bien que deux relèvements des prix homologués soient intervenus au printemps et à l'automne.

Pour éviter des importations onéreuses, les grosses papeteries ont pratiqué leur politique habituelle de surenchère aux adjudications avec plein succès d'ailleurs, puisque le volume de bois sur pied acheté représente le double de celui des années précédentes.

Conclusion

On assiste, en 1951, à une véritable ruée des exploitants vers les coupes de bois sur pied, compétition qui se traduit par une ascension verticale des prix.

La hausse, déjà forte, pour les feuillus (en moyenne de 52 % pour le chêne et 64 % pour le hêtre), devient vertigineuse pour les résineux (de l'ordre de 130 % pour sapin, épicéa et pin), à tel point que le retard qui existait entre les prix intérieurs français et les cours mondiaux a été plus que rattrapé.

Cette répartition des hausses feuillus-résineux donne une image fidèle du rapport entre production et consommation, pour chaque catégorie.

En ce qui concerne les feuillus, l'équilibre qui existe entre les ressources et les besoins a freiné la hausse et les prix actuels constatés correspondent pour le chêne et le hêtre à des indices, par rapport à 1913, qui s'inscrivent dans la norme générale (150 pour le chêne, 155 pour le hêtre).

Pour les résineux, par contre, la demande est très supérieure à l'offre et la hausse s'est manifestée dans toute son ampleur. L'indice, par rapport à 1913, ressort, pour le sciage sapin-épicéa à 245, alors que l'indice officiel des prix de gros des produits industriels, que l'on peut choisir comme base de référence, s'établit autour de 220.

Cette montée en flèche des prix des résineux résulte de causes nombreuses, d'ordre économique, psychologique ou spéculatif. Le nombre des scieries (5.000 en 1914 contre 25.000 en 1945) et leur capacité de production se sont accrus dans de telles proportions qu'elles seraient capables de scier la production de l'Europe.

Ceci provoque, entre les exploitants, une véritable lutte pour la vie et les oblige à se procurer à n'importe quels prix le bois nécessaire à leurs usines.

Si bien que le prix du sciage s'établit maintenant en fonction du prix du bois sur pied, alors que l'inverse devrait se produire dans une économie saine.

Les craintes d'inflation, l'incertitude en ce qui concerne les importations sont autant de facteurs qui ont joué à la hausse.

*
**

Que peut-on penser, au début de 1952, de l'évolution probable du marché du bois ?

Des mesures ont été prises pour assurer, au cours des mois à venir, la couverture des besoins dans les secteurs déficitaires. Des importations de bois de mine en provenance notamment de Finlande, d'Allemagne de l'Ouest sont prévues pour couvrir le déficit de l'ensemble France-Sarre, estimé à 500.000 m³.

L'année 1952 semble assurée pour la papeterie grâce à un faisceau de conjonctures favorables : stocks suffisants, volumes substantiels achetés aux adjudications, importations prévues de Finlande et du Canada.

Enfin, des importations de l'ordre de 3 à 500.000 m³ sont envisagées pour combler le déficit constant de notre pays en sciage résineux.

Si les besoins des différents secteurs qui utilisent le bois, semblent assurés pour l'immédiat, il est cependant difficile de formuler des prévisions relatives à l'évolution des prix. La question est particulièrement complexe et apparaît comme la résultante du nombre considérable de facteurs dont les influences sont parfois contradictoires.

En ce qui concerne les feuillus pour lesquels la France occupe une position légèrement exportatrice, les prix ne paraissent pas devoir subir d'oscillation trop forte.

Dans les secteurs déficitaires où notre position est nettement importatrice (bois de mine, bois de papeterie, sciage résineux), les prix intérieurs sont tributaires des cours mondiaux ; la baisse ou tout au moins la stabilisation des cours ne pourra intervenir que lorsque les prix des sciages étrangers (rendus dans des ports français) seront inférieurs à ceux pratiqués sur le marché intérieur français. Le cas s'est produit récemment pour des sciages autrichiens, mais il faut attendre la généralisation du phénomène pour en constater les effets.

Parallèlement à cette action extérieure des prix mondiaux, la réduction de la consommation en bois, constatée depuis quelques années déjà intervient comme élément certain dans la stabilisation des cours : le volume des importations en sciage résineux qui oscillait autour de 1.500.000 m³ pendant la période 1920-1930 est tombé actuellement à 500.000 m³. Le sciage perd du terrain dans les diverses industries qui l'emploient : constructions immobilières, matériel roulant, mobilier, industrie automobile, etc...

Pour la construction immobilière en particulier, où le bois est en compétition avec d'autres matériaux à qualités techniques différentes, mais également acceptables, le choix de l'utilisateur se porte sur le matériau le moins cher.

Cette désaffection ne peut que s'accroître, lorsque les bois provenant des coupes acquises en 1951 seront mis en circuit, puisque les prix pratiqués dénotent une augmentation bien plus considérable que celle des matériaux de substitution.

Il semble donc que les prix des résineux aient atteint le maximum admissible dans l'état actuel de la monnaie. Cette opinion est provisoirement confirmée par l'examen des résultats de ventes partielles récentes où l'on enregistre un léger tassement des cours.

Pierre BROUSSON.

TABLEAUX ANNEXÉS.

TABLEAU I A. — FORÊTS DOMANIALES
Cube total des bois vendus sur pied et produit en argent des ventes. — Grandes ventes d'automne en 1951

NUMÉROS	Départements	BOIS D'ŒUVRE										CHAUFFAGE				Bois de mine	Bois papetier	PRODUIT en argent charges comprises
		FEUILLUS				RESINEUX						Total des colonnes 4 et 10	Feuillus quartiers et rondins stères	Feuillus charbonnette stères	Résineux stères			
		Chêne	Hêtre	Feuillus divers	Total des colonnes 1-2-3	Sapin	Epicéa	Mé-lèze	Pin	Résineux divers	Total des colonnes 5 à 9							
		m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.	m. c.							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17		
1	Ain	1.147	1.054	218	2.419	2.174	»	»	»	»	2.174	4.593	2.928	740	»	»	»	30.840.300
2	Aisne	6.307	22.441	3.169	31.917	»	»	»	271	»	271	32.188	29.065	19.165	»	7.593	»	224.907.620
3	Allier	42.296	11.996	712	55.004	»	381	»	6.858	»	7.239	62.243	33.844	»	3.763	3.943	»	441.745.500
4	Alpes (Basses-)	»	»	20	20	»	»	»	1.830	»	1.830	1.850	12.580	»	1.900	1.270	»	5.763.475
5	Alpes (Hautes-)	»	589	»	589	6.098	136	176	107	»	6.517	7.106	1.486	»	307	6	1.017	41.637.000
6	Alpes-Maritimes	»	»	»	»	2.210	282	6	2	»	2.500	2.500	»	»	700	»	»	11.839.600
7	Ardèche	»	757	»	757	7.856	85	»	188	»	8.129	8.886	861	»	2.237	563	»	67.127.975
8	Ardennes	12.549	2.957	3.677	19.183	»	100	»	185	»	285	19.468	36.611	26.789	»	26.240	»	62.473.074
9	Ariège	»	1.110	»	1.110	5.500	50	»	720	»	6.270	7.380	2.950	140	1.070	360	»	26.499.045
10	Aube	8.430	3.630	880	12.940	»	310	»	1.440	30	1.780	14.720	20.820	28.940	»	8.710	40	72.742.960
11	Aude	504	769	173	1.446	12.165	141	»	904	»	13.210	14.656	4.055	»	573	2.245	350	70.264.650
12	Aveyron	»	1.086	»	1.086	205	60	»	»	»	265	1.351	9.247	»	»	585	»	2.312.835
13	Belfort (Territ. de)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
14	Bouches-du-Rhône	»	»	»	»	»	»	»	103	»	103	103	3.100	1.550	191	»	»	2.441.645
15	Calvados	491	888	71	1.450	»	»	»	432	»	432	1.882	4.798	2.786	120	45	»	10.368.300
16	Cantal	»	»	»	»	2.580	410	510	»	»	3.500	3.500	690	»	»	»	»	15.152.450
17	Charente	2.108	234	21	2.363	»	»	»	223	»	223	2.386	4.613	4.295	»	1.281	»	13.411.650
18	Charente-Maritime	65	»	466	531	»	»	»	7.168	»	7.168	7.699	742	»	5.055	4.683	»	19.064.630
19	Cher	25.179	3.180	371	28.730	»	»	»	2.496	»	2.496	31.226	22.108	»	»	3.181	»	235.165.875
20	Corrèze	3	1	»	4	»	»	»	»	»	»	4	40	12	2	»	»	26.775
21	Corse	»	16	5	21	»	»	»	8.848	»	8.848	8.869	76	»	7.288	»	»	31.047.000
22	Côte-d'Or	18.880	6.510	1.670	27.060	»	200	»	840	60	1.100	28.160	64.370	50.310	120	4.740	2.740	178.823.046
23	Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Creuse	1.060	750	»	1.810	»	»	»	300	»	300	2.110	5.940	770	380	280	»	7.156.275
25	Dordogne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26	Doubs	320	550	10	880	16.460	3.260	»	»	»	19.720	20.600	3.020	60	2.250	50	880	188.271.520
27	Drôme	»	1.962	»	1.962	5.720	2.140	»	1.345	»	9.205	11.167	3.468	»	3.480	2.693	»	52.914.750
28	Eure	3.328	14.388	332	18.048	»	»	»	8.323	»	8.323	26.371	16.930	8.451	»	8.778	»	170.552.940
29	Eure-et-Loir	8.087	1.677	300	10.064	»	499	»	1.635	»	2.134	12.198	13.180	5.450	810	350	»	75.896.000
30	Finistère	2.639	1.698	37	4.374	16	»	»	80	»	96	4.470	3.576	1.788	52	»	»	17.374.460
31	Gard	»	620	205	825	»	2.253	869	1.981	»	5.103	5.928	9.285	»	»	3.681	»	13.772.000
32	Garonne (Haute-)	97	8.283	36	8.416	4.254	312	»	916	»	5.482	13.898	4.146	760	»	»	»	28.455.850
33	Gers	343	»	7	350	»	»	»	»	»	»	350	1.990	»	»	»	»	1.322.080
34	Gironde	»	»	»	»	»	»	29.960	»	»	29.960	29.960	8.996	»	»	12.326	4.108	102.792.200
35	Hérault	»	19	»	19	»	284	»	69	»	353	372	1.924	1.357	»	700	446	1.315.400
39	Isère	»	1.372	44	1.416	17.409	10.372	20	432	»	33.492	34.900	3.472	»	»	»	4.350	192.022.100
40	Jura	10.170	2.590	790	13.550	19.170	140	»	50	»	19.360	32.910	23.470	21.340	4.520	2.150	»	261.975.923
41	Landes	41	30	35	106	»	»	»	43.948	»	43.948	44.054	»	»	24.782	8.261	»	191.598.860
42	Loir-et-Cher	19.237	383	27	19.647	»	»	»	2.171	»	2.171	21.818	12.744	368	645	961	»	158.746.660
43	Loire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
44	Loire (Haute-)	»	»	»	»	99	3.978	»	1.489	»	5.566	5.566	199	»	1.431	196	1.644	34.588.900
45	Loire-Inférieure	2.698	106	21	2.825	»	»	»	1.747	»	1.747	4.572	1.434	»	349	53	»	33.444.060
46	Loiret	29.888	590	127	30.605	»	»	»	20.624	»	20.624	51.229	25.183	13.310	3.414	11.079	»	246.073.594
47	Lot	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
48	Lot-et-Garonne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
49	Lozère	250	160	40	450	57	921	11	5.416	»	6.405	6.855	10.900	»	79	9.848	693	42.907.575
50	Maine-et-Loire	1.770	140	»	1.910	»	»	»	620	»	620	2.530	1.010	»	120	50	»	19.622.720
51	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
52	Marne	11.943	2.963	5.104	20.010	»	5	»	1.246	»	1.251	21.261	24.263	18.401	145	10.165	»	99.409.050
53	Marne (Haute-)	7.582	7.452	2.412	17.446	»	126	»	156	249	531	17.977	25.353	20.567	75	13.092	»	104.448.155
54	Mayenne	127	1	128	»	»	»	»	»	»	»	128	45	»	»	»	»	908.140
55	Meurthe-et-Moselle	10.018	12.174	874	23.066	14.369	986	»	344	»	15.697	38.763	43.156	7.410	1.873	166	1.712	310.780.680
56	Meuse	16.100	7.770	875	24.745	»	»	»	345	178	523	25.268	32.726	15.921	»	2.912	»	166.109.590
57	Morbihan	1.047	135	78	1.260	»	»	»	1.787	»	1.787	3.047	1.644	»	598	»	»	14.739.300
58	Moselle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
59	Nièvre	19.929	3.291	245	23.465	»	»	»	»	»	»	23.465	26.830	19.493	»	3.184	1.454	163.831.500
60	Nord	6.845	1.878	2.986	11.709	»	»	»	246	»	246	11.955	22.227	16.214	»	7.070	»	66.917.740
61	Oise	19.705	23.456	5.707	48.958	»	»	»	5.288	»	5.288	54.246	50.518	9.348	2.784	7.415	»	270.842.190
62	Orne	13.534	5.679	73	19.286	»	120	»	4.056	»	4.176	23.462	22.000	3.850	1.041	4.112	115	157.948.900
63	Pas-de-Calais	2.145	1.188	494	3.827	»	»	»	»	»	»	3.827	7.388	4.565	»	1.792	»	28.653.920
64	Puy-de-Dôme	»	»	»	»	2.884	739	1	8	»	3.632	3.632	30	»	879	»	70	22.792.840
65	Pyrénées (Basses-)	120	»	30	150	»	»	»	10	»	10	160	670	»	»	»	»	540.000
66	Pyrénées (Hautes-)	51	820	5	876	980	285	27	30	»	1.322	2.198	1.230	»	270	»	»	7.302.100
67	Pyrénées-Orient.	628	2.292	197	3.117	4.118	551	»	5.086	106	9.861	12.978	8.334	174	4.293	1.303	269	29.779.275
68	Rhin (Bas-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
69	Rhin (Haut-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70	Rhône	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
71	Saône (Haute-)	4.637	4.500	153	9.310	5.373	100	»	97	»	5.570	14.880	21.148	3.682	»	»	140	94.092.975
72	Saône-et-Loire	10.167	8.056	253	18.476	»	529	»	279	»	808	19.284	25.296	8.359	»	»	»	110.593.160
73	Sarthe	7.227	4.535	96	11.858	»	»	»	1.445	»	1.445	13.303	6.180	»	55	220	»	136.087.040
74	Savoie	»	»	»	»	140	860	50	»	70	1.120	1.120	3.130	»	»	180	»	5.259.300
75	Savoie (Haute-)	»	43	»	43	447	814	»	»	»	1.261	1.304	2.929	107	»	»	»	3.842.000
76	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
77	Seine-Inférieure	7.784	38.744	297	46.825	10	867	388	13.360	75	14.700	61.525	48.087	22.474	3.310	8.913	»	391.862.814
78	Seine-et-Marne	10.164	5.476	1.179	16.819	»	229	»	10.693									

TABLEAU II. — FORÊTS DOMANIALES ET COMMUNALES
Prix moyens des bois sur pied. — Grandes ventes d'automne en 1951

NUMÉROS	Départements	CHENE			HETRE		SAPIN		EPICEA		MELEZE		PIN		CHAUFFAGE			Bois de mine stère	Bois de papeterie stère
		1 ^{re} catégorie 1 m. 60 et au-dessus	2 ^e catégorie 1 m. 20 à 1 m. 60	3 ^e catégorie 0 m. 60 à 1 m. 20	1 ^{re} catégorie 1 m. 60 et au-dessus	2 ^e catégorie 1 m. 20 à 1 m. 60	Sciage 1 m. et au-dessus	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Sciage 1 m. et au-dessus	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Sciage 1 m. et au-dessus	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Sciage 1 m. et au-dessus	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Feuillus		Résineux		
															le m. c.	m. c.			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
1	Ain	10.800	5.450	3.950	4.225	3.200	4.750	4.800	6.650	5.150	»	»	4.100	3.500	500	400	»	»	
2	Aisne	8.200	4.800	2.300	7.100	3.850	»	»	»	»	»	»	»	165	52	»	350	»	
3	Allier	22.000	5.200	2.600	4.500	2.000	»	»	»	»	»	»	3.500	2.000	225	225	50	800	»
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	»	1.614	»	»	5.566	»	3.100	6.042	2.042	4.691	1.710	766	»	1.020	»
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	»	1.350	4.500	4.210	4.250	4.018	2.900	2.612	1.720	1.400	300	»	100	750	2.723
6	Alpes-Maritimes	»	»	»	»	3.000	4.009	»	4.900	»	»	»	2.700	»	349	200	25	1.000	»
7	Ardèche	»	»	2.380	1.150	8.370	3.625	»	4.600	3.980	»	»	1.850	1.540	300	»	»	895	»
8	Ardennes	7.370	3.380	1.360	4.810	1.340	»	»	2.650	1.340	»	»	2.200	1.094	67	9	20	530	»
9	Ariège	»	2.176	»	1.011	614	4.177	2.843	5.735	4.097	»	»	2.568	2.158	100	»	»	»	517
10	Aube	8.700	5.800	2.600	4.900	2.300	»	»	3.800	»	»	»	1.600	»	110	10	»	900	1.500
11	Aude	»	1.400	»	2.600	1.500	6.000	2.700	»	2.700	»	»	2.300	1.600	300	»	»	1.000	»
12	Aveyron	»	»	1.348	»	1.054	»	1.598	»	»	»	»	»	»	40	»	»	»	850
13	Belfort (Territ. de)	»	5.000	»	7.000	5.300	»	»	»	»	»	»	»	»	700	40	»	»	»
14	Bouches-du-Rhône	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.474	»	433	»	308	»	»
15	Calvados	5.150	4.450	3.030	4.570	3.900	»	»	»	»	»	»	5.400	»	330	»	70	1.500	»
16	Cantal	»	»	»	»	700	4.472	»	»	»	»	»	1.690	»	180	»	»	560	1.100
17	Charente	6.548	4.898	2.021	4.724	4.005	»	»	5.397	»	4.050	»	1.892	1.004	496	117	»	895	»
18	Charente-Maritime	»	»	2.500	»	»	»	»	»	»	»	»	1.500	1.000	500	100	350	700	»
19	Cher	12.000	5.000	2.500	4.500	2.000	»	»	»	»	»	»	4.000	2.500	225	»	150	1.000	»
20	Corrèze	»	3.000	»	»	»	»	»	4.300	»	»	»	2.090	»	300	»	90	1.000	1.800
21	Corse	»	»	»	»	311	»	»	»	»	»	»	2.653	»	131	»	»	»	»
22	Côte-d'Or	9.055	4.885	2.430	4.910	3.050	»	»	3.275	»	3.700	»	2.300	1.400	275	35	75	1.155	890
23	Côtes-du-Nord	»	4.000	2.500	4.000	3.500	»	»	»	»	»	»	5.000	4.000	200	»	100	»	»
24	Creuse	4.200	3.900	3.300	3.900	3.400	»	»	4.900	4.100	»	»	2.100	1.700	250	15	»	800	»
25	Dordogne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26	Doubs	8.200	3.900	1.700	8.400	5.000	7.900	5.500	9.000	6.300	»	»	3.500	»	650	90	150	800	2.400
27	Drôme	»	»	1.200	4.500	3.200	6.600	4.875	»	»	»	»	1.100	»	187	190	85	450	1.000
28	Eure	7.500	5.000	3.000	7.500	5.000	»	»	»	»	»	»	6.000	4.200	500	200	200	1.100	»
29	Eure-et-Loir	10.000	6.500	3.000	6.500	3.500	»	»	6.500	3.500	»	»	3.500	2.000	450	150	200	1.000	»
30	Finistère	5.100	4.500	2.200	3.800	2.500	»	1.500	»	1.500	»	»	4.000	1.500	310	290	200	894	»
31	Gard	»	»	700	»	»	»	»	3.000	3.000	2.000	1.200	2.000	1.650	218	240	»	710	»
32	Garonne (Haute-)	»	1.950	1.000	1.825	925	3.260	4.381	3.260	»	»	»	2.400	»	120	50	»	»	»
33	Gers	4.400	2.606	1.385	»	689	»	»	»	»	»	»	»	»	140	»	»	»	»
34	Gironde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.564	»	»	»	»	2.338	2.338
35	Hérault	»	»	»	»	600	»	»	1.800	1.200	»	»	»	»	115	83	»	250	600
36	Ille-et-Vilaine	11.500	7.000	2.400	6.000	2.500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
39	Isère	»	»	»	3.000	3.000	5.150	5.150	»	»	»	»	»	»	250	»	»	»	»
40	Jura	8.500	4.300	1.700	6.400	4.800	8.100	6.300	8.400	7.000	»	»	5.800	3.500	370	30	»	3.000	2.000
41	Landes	3.367	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.954	»	»	»	»	2.040	2.040
42	Loir-et-Cher	18.000	8.000	4.500	3.000	2.500	»	»	»	»	»	»	3.500	2.000	750	350	150	»	»
43	Loire	»	»	»	»	2.000	7.500	4.000	6.700	3.800	»	»	3.300	»	300	175	60	2.200	3.900
44	Loire (Haute-)	»	»	»	»	2.500	»	5.500	»	5.400	»	»	»	4.200	500	»	200	1.520	2.600
45	Loire-Inférieure	11.000	8.000	4.000	5.500	3.000	»	»	»	»	»	»	3.500	2.500	250	»	130	1.600	»
46	Loiret	7.500	4.500	2.600	3.800	2.000	»	»	»	»	»	»	4.800	3.500	300	16	70	1.600	»
47	Lot	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
48	Lot-et-Garonne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
49	Lozère	»	1.125	»	»	720	3.440	»	5.300	»	3.440	»	2.503	»	85	»	»	1.776	1.640
50	Maine-et-Loire	13.600	6.000	2.500	3.500	1.500	»	»	»	»	»	»	3.000	1.600	500	»	350	800	»
51	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
52	Marne	9.514	4.110	1.700	4.680	1.620	»	»	2.520	1.155	»	»	2.420	1.113	93	21	25	665	»
53	Marne (Haute-)	10.433	6.066	1.866	10.533	4.966	»	»	4.866	2.700	»	»	2.133	1.300	192	5	»	690	»
54	Mayenne	»	8.000	5.500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	600	»	»	»	»
55	Meurthe-et-Moselle	12.000	7.000	2.500	8.000	4.500	10.000	4.900	10.000	4.900	»	»	5.500	3.500	500	70	150	1.800	1.500
56	Meuse	9.170	4.875	2.850	7.090	3.360	»	»	»	»	»	»	2.835	1.700	200	60	35	640	»
57	Morbihan	7.014	4.916	3.460	3.503	3.604	»	»	»	»	»	»	4.834	3.560	245	»	175	»	»
58	Moselle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
59	Nièvre	10.000	5.000	2.500	7.000	3.600	»	»	»	»	»	»	»	»	150	»	»	400	»
60	Nord	10.200	5.800	2.400	6.100	3.800	»	»	»	»	»	»	2.800	2.000	300	80	»	1.430	»
61	Oise	9.100	6.350	2.800	6.750	3.500	3.500	2.200	»	»	»	»	4.500	3.100	205	60	90	600	»
62	Orne	9.120	6.080	3.700	5.200	3.860	»	»	»	»	»	»	4.080	2.490	300	90	160	1.500	1.800
63	Pas-de-Calais	10.700	5.800	2.900	8.800	4.600	»	»	»	»	»	»	»	»	210	19	»	1.370	»
64	Puy-de-Dôme	»	3.500	»	2.000	7.000	5.400	7.000	3.000	6.000	4.200	5.000	3.000	300	100	100	1.400	2.000	
65	Pyrénées (Basses-)	4.016	2.403	1.644	2.935	1.758	2.956	2.360	»	»	»	»	2.313	»	63	»	»	»	»
66	Pyrénées (Hautes-)	3.160	3.227	2.206	1.609	1.410	3.853	»	»	»	»	»	1.500	950	58	»	»	»	»
67	Pyrénées-Orient.	»	2.400	»	2.400	2.100	2.100	»	»	»	»	»	1.730	1.730	140	»	»	1.150	»
68	Rhin (Bas-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
69	Rhin (Haut-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
70	Rhône	»	2.950	2.550	»	2.850	2.400	2.800	2.300	2.800	2.500	2.800	2.300	200	»	125	»	»	»
71	Saône (Haute-)	8.400	4.300	1.800	7.200	3.800	5.350	2.675	5.750	2.520	»	»	3.350	1.240	420	30	»	500	1.350
72	Saône-et-Loire	9.250	4.500	2.500	5.000	2.150	»	»	4.500	2.250	»	»	3.600	1.700	400	100	150	1.100	1.600
73	Sarthe	19.200	8.000	4.000	7.300	4.800	»	»	»	»	»	»	4.200	2.800	435	330	»	2.800	»
74	Savoie	»	»	»	»	5.285	4.870	5.680	4.914	4.400	»	»	»	600	182	»	»	»	2.110
75	Savoie (Haute-)	»	»	5.000	»	4.500	6.000	4.500	7.000	5.000	5.500	»	»	»	1.000	»	»	»	